

LES FAITS MARQUANTS DE L'APA-4: JEUDI 2 FÉVRIER 2006

Les délégués à la quatrième réunion du Groupe de Travail Spécial à Composition Non Limitée sur l'Accès et le Partage des Avantages (A&PA) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) se sont réunis dans la Grande Commission pour procéder à l'examen de la révision de texte de la Présidente concernant un régime international sur l'A&PA. La Commission a été ajournée pour permettre la tenue de consultations dans le comité des Amis de la Présidente, qui a poursuivi ses négociations tout le long de la journée et jusque dans la nuit. Un groupe de contact s'est penché sur les questions ayant trait au certificat d'origine/de source/de provenance légale et aux mesures pour le respect du consentement préalable en connaissance de cause (CPCC) et des termes mutuellement convenus (TMC).

GRANDE COMMISSION

RÉGIME INTERNATIONAL SUR L'A&PA: La Présidente Margarita Clemente (Espagne) a ouvert les discussions autour du texte révisé de la Présidente. L'Éthiopie, au nom de l'AFRIQUE, l'Inde, au nom des PAYS DE MEME ESPRIT RICHES EN BIODIVERSITE, et le Venezuela, au nom du GRULAC, ont accueilli favorablement le texte, mettant en exergue leur volonté de faire avancer les négociations autour du régime international sur l'A&PA. L'UE, le JAPON, l'Australie, le CANADA, la NOUVELLE ZELANDE et la SUISSE ont fait part de leurs réserves, signalant que plusieurs de leurs soumissions n'étaient pas reflétées dans le texte et insistant sur la nécessité de le placer, dans son intégralité, entre crochets. L'UE, le CANADA et la NOUVELLE ZELANDE ont également souligné que le texte ne devrait pas utiliser de formulation normative, l'UE appelant à la poursuite de la discussion sur l'analyse des écarts. Le CANADA et la SUISSE ont demandé la suppression de la référence déjà crochétée qui stipule que le régime est juridiquement contraignant, la SUISSE suggérant que le régime pourrait être composé d'un ou de plusieurs instruments contraignants ou non contraignants.

La Présidente Clemente a ensuite établi un comité des Amis de la Présidente, avec respect de l'équilibre régional, pour débattre de la manière de procéder dans la poursuite des délibérations. Au début de la session de l'après-midi, elle a annoncé que la Grande Commission allait être ajournée pour permettre la conduite des délibérations dans le comité des Amis du Président.

GROUPE DE CONTACT

CERTIFICAT D'ORIGINE/DE SOURCE/DE PROVENANCE LEGALE: Le matin, le groupe de contact a traité des caractéristiques potentielles d'un certificat d'origine, sur la base d'un exposé consacré à la conception éventuelle, sur la toile, d'un système d'autorisation comprenant des filtres à plusieurs stades ainsi qu'un mécanisme central d'échange d'information. Les pays en développement ont fait part de leur soutien au modèle, mettant en relief les contraintes posées à bon nombre d'autorités nationales en matière d'accès à l'Internet. Certains délégués ont remis en question le panier de travail confié aux autorités, compte tenu du nombre élevé de permis à émettre chaque année, l'un d'eux proposant la prévision d'une dérogation au profit des utilisations à des fins de recherche, pour réduire de manière importante ce panier de travail. Les pays industrialisés ont mis en garde contre des coûts transactionnels élevés et ont demandé la conduite d'études de faisabilité et d'efficacité. Plusieurs intervenants ont déclaré que le certificat fonctionnera comme une autorisation, sur la base du respect de la législation nationale. Certains délégués ont également souligné l'utilisation possible de ce certificat pour la communication de l'origine lorsque cela est requis par les lois nationales régissant les droits de propriété intellectuelle (DPI). Les observateurs des pays non Parties et de l'industrie ont préféré des régimes de certification volontaires à un régime international contraignant. Les délégués ont créé une liste de caractéristiques souhaitables sur la base de ces discussions.

Au sujet des étapes à suivre dans le futur, certains pays industrialisés ont appelé à une étude des coûts et implications, tandis que d'autres pays ont suggéré de convoquer un groupe d'experts techniques pour l'élaboration d'un ensemble d'options pour les caractéristiques et les coûts. Certains intervenants ont souligné la nécessité de poursuivre les discussions sur les mesures destinées aux utilisateurs, pour l'application des systèmes de certification. Un observateur a appelé à la tenue d'un séminaire technique international consacré à l'examen de l'applicabilité du système de certification au savoir traditionnel, avec la pleine participation des communautés autochtones.

Au cours de la soirée, le groupe de contact a examiné le texte des Coprésidents en tant que plate-forme pour un projet de recommandation, englobant une annexe consacrée au certificat international d'origine/de source/de provenance légale comme élément éventuel du régime international sur l'A&PA. Un groupe de pays industrialisés a proposé de supprimer les références aux "certificats d'origine internationaux" convenus à l'A&PA-3, la considérant

une solution “à taille unique,” et ont suggéré de faire référence, en son lieu et place, à des certificats “reconnus à l'échelle internationale.” Cette proposition a rencontré l'objection d'un pays industrialisé et de nombreux pays en développement. Après des consultations officielles, les délégués ont décidé de retenir la formulation d'origine.

Au sujet de l'établissement d'un groupe spécial d'experts techniques (GSET), les participants ont débattu des points de savoir si la CdP devait “décider d'établir” ou “examiner la possibilité d'établir” un GSET et si ce dernier devait être un groupe d'experts régionalement équilibré. Plusieurs délégués ont souligné la nécessité d'établir un calendrier clair pour le GSET, et faire en sorte à ce qu'il puisse présenter son rapport à l'A&PA-5. Les délégués ont également débattu du point de savoir si le GSET devait se concentrer sur la conception d'un certificat international, décidant de procéder à l'étude des options éventuelles quant à sa forme, à sa visée et à son fonctionnement. Un pays industrialisé a également demandé l'insertion d'une référence à ses “besoin, fonctionnalité, faisabilité et coûts aux échelons national et international.” Les délégués ont finalement convenu de recommander que la CdP-8 décide d'établir un GSET régionalement équilibré chargé de l'élaboration des options possibles concernant la forme, la visée, la fonctionnalité, la faisabilité et les coûts des certificats, pour la concrétisation des objectifs des Articles 15 (Accès aux Ressources Génétiques) et 8(j) (savoir traditionnel).

Au sujet de la recommandation d'inviter à la conduite de nouvelles études pour alimenter les travaux du GSET, certains participants ont fait objection à la référence à des modèles de certificats, tandis que plusieurs autres ont insisté sur son maintien. Les délégués ont également débattu des références au secteur privé. Le Coprésident François Pythoud (SUISSE) a suggéré de résoudre ces questions à travers des consultations officielles.

Les délégués ont ensuite examiné l'annexe consacrée aux justificatifs, besoin et objectifs, caractéristiques/traits souhaitables, fonctionnalité, faisabilité et coût d'un certificat, aux échelons national et international. Les discussions se sont poursuivies jusqu'à une heure tardive de la nuit.

RESPECT DU CPCC ET DES TMC: L'après-midi, le groupe de contact a examiné la question des mesures nationales pour le respect du CPCC et des TMC, par les utilisateurs. Certains pays industrialisés ont mis en relief les lignes et codes de conduite volontaires élaborés pour la promotion des Lignes Directrices de Bonn et du CPCC, ainsi que la création de capacités et l'amélioration de la prise de conscience dans les pays en développement, soulignant toutefois que des mesures volontaires ne garantissent pas le respect et n'empêchent pas les violations, et ont appelé à des mesures internationales garantissant le respect du CPCC, des TMC et de la législation nationale relative à l'A&PA, englobant des sanctions à l'encontre des cas de non respect.

Au sujet de la communication de l'origine dans les applications des DPI, plusieurs délégations ont présenté des rapports sur les soumissions pertinentes faites dans d'autres instances, comme l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et du Conseil sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle touchant au Commerce, de l'Organisation Mondiale du Commerce. Ils ont souligné la nécessité de traiter ce sujet à travers, par exemple, un amendement du Traité de Coopération sur les Brevets, de l'OMPI, de manière à permettre l'exigence de la communication de la source, dans les législations nationales relatives aux DPI. Certains pays industrialisés et pays observateurs ont fait objection à

toute réforme des réglementations relatives aux DPI à l'échelon international, tandis que d'autres ont déclaré qu'ils étaient ouverts à l'examen de ce sujet. Certains pays en développement ont souligné l'importance de la communication de l'origine dans les applications des DPI, en tant que moyen de s'assurer du respect du CPCC et des TMC et des réglementations nationales régissant l'A&PA, et de prévenir les détournements. Les délégués ont ensuite débattu, sans toutefois parvenir à s'accorder, du point de savoir si la CDB était l'instance appropriée pour le traitement de ce sujet.

DANS LES COULOIRS

L'établissement d'un comité des Amis de la Présidente, comprenant deux représentants de chaque région, pour faire avancer l'examen du projet du régime international a été le pôle d'intérêt des échanges intenses qui ont eu lieu dans les couloirs l'après-midi et la soirée durant. Certains délégués ont de manière pragmatique décidé d'utiliser leur après-midi libre pour se rendre à l'Alhambra, mais d'autres sont restés, stoïques, dans l'attente de nouvelles sur ce qui se déroule derrière les portes closes. D'abord, des rumeurs ont couru qu'un groupe régional a insisté pour avoir l'ensemble de ses sept membres présents autour de la table, en raison de leurs différentes positions sur le fond. Le résultat négocié a été l'octroi de cinq sièges à chaque groupe. Le groupe mentionné ci-dessus a réussi, toutefois, à obtenir que les sept représentants qui le composent, y compris, à titre consultatif, un pays non Partie, soient présents dans la salle. Certains se sont plaints de la répartition des sièges, mais d'autres ont maintenu que tous les points de vue devaient être représentés pour la réalisation d'un résultat consensuel et que la dynamique ne devait pas se perdre dans des discussions sur “qui doit siéger à quelle place”.

Plus tard, le sujet des échanges du couloir a porté sur les discussions des Amis autour de la forme que devait revêtir le document du résultat. Certains ont déclaré préférer un texte révisé de la Présidente concernant le régime sur l'A&PA, dans l'espoir de le voir venir accélérer les négociations, mais d'autres ont plaidé pour un texte rénové et rééquilibré à adopter par le Groupe de Travail, englobant un nouvel ensemble d'options et de crochets, qui viendrait satisfaire tout le monde. La nuit avançant, des délégués sortis pour se mettre quelque chose sous la dent, ont déclaré être satisfaits du rythme des négociations, étant donné qu'ils se sont déjà accordés sur une petite liste d'objectifs potentiels. Au moment où le comité des Amis de la Présidente était en train de traiter la recommandation à l'intention de la CdP, concernant les étapes à venir, ils ont rapporté que les suggestions avancées allaient de l'établissement d'un organe de négociation permanent conduit par un Président permanent et chargé de formaliser les négociations, à une série de réunions d'un comité de rédaction suivie par une réunion intersession du Groupe de Travail sur l'A&PA.

Echangeant les attentes qu'ils nourrissent pour la longue nuit qu'ils vont vivre, plusieurs délégués ont exprimé leur optimisme de voir toutes les questions réglées, aboutir à un texte consensuel – bien que croché. Certains ont fait part de leurs réserves concernant le risque d'assister à la création d'un “monstre”; d'autres, cependant, ont fait remarquer que bien qu'étant “esthétiquement laid,” le texte consensuel croché pourrait constituer un premier pas ferme vers des négociations officielles.

COMPTE RENDU FINAL: Le numéro du *Earth Negotiations Bulletin* consacré au compte rendu final et analyse de la quatrième réunion du Groupe de Travail sur l'Accès et le Partage des Avantages sera disponible en ligne, à partir du lundi 6 février 2006, à: <http://www.iisd.ca/biodiv/abs-wg4/>